

## 1. Présentation et règlement de l'épreuve Trail de Saint-Pierre de Manneville (courir pour l'endométriose)

Lieu: St Pierre de Manneville  
Trail de 10 km et 20 km  
Course enfants et marche 5 km

Tarif :

- 8 € Marche 5 km
- 15 € pour 10 km
- 18 € pour le 20 km

Le parcours du « trail »

Départ/Arrivée : Manoir de Villers

- 5 km(marche)10 km et du 20 km urban trail
- Date et heure de départ : 8 avril 2023
- marche(5km) 10H
- le 10km et 9H45
- le 20km 9H30

**Le parcours du « trail »**

- Départ/Arrivée :
- 5 km 10km et 20 km circuit
- Env 300 de dénivelé positif
- Heure de départ du 1er départ le 8 avril 2023 à 9H30 marche 20 k, 10k, 5k

Le nombre maximum de participants est de 500 personnes.

Il ne s'agit pas d'une épreuve officielle de course à pied, qui n'est pas sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), mais qui se déroule en conformité avec la réglementation 2023 des courses hors stade.

**La course est organisée par JIMGcoaching en partenariat avec la mairie de st pierre manneville ( 76113 ) UNE PARTIE DES FONDS récoltés par les entreprises sponsors seront reversés à l'association « endo France ».**

D'autre part, nous utilisons des outils spécifiques pour le mesurage des distances et dénivelés des épreuves, outil qui comporte son incertitude de mesure.

D'où les différences que vous pourrez avoir le jour de l'épreuve avec la mesure de vos montres GPS.

Le mesurage de la course est effectué par la société Chronoboost

Évoluant dans des espaces naturels, nous pouvons être amenés à modifier nos parcours pour diverses raisons, ce qui peut modifier légèrement la distance et/ou le dénivelé des parcours.

Ces distances et dénivelés sont donc donnés à titre indicatifs.

## 2. Conditions de participation à l'épreuve

Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s.

- Pour le parcours du 10km et 20 km et marche, à toute personnes **majeures** disposant de son inscription complète. (certificat médical sauf marche et paiement obligatoire)
- Il sera possible de participer avec une goélette des bâtons pour la marche et le 10 km uniquement le jour de la course (si l'accès est possible) et le chrono sera comptabilisé également ceci afin de partager le monde des valides et des invalides. La personne invalide ne portera pas le même numéro de dossard que son accompagnant.
- Concernant les courses enfants:
  - Filles/Garçons     **2017/2016 distance 250 M**
    - **2015/2014 distance 400 M**
    - **2013/2012 distance 800 M**

## 3. Pièces justificatives

Au regard de l'article L.231-3 du code du sport, les concurrents à

l' épreuves du 10 km et du 20 km devront présenter :

- Soit leur licence FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

- Soit la licence FFPM (Pentathlon Moderne), et FFCO (Course d'Orientation) en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit un certificat médical nominatif de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Les concurrents qui n'auront pas un certificat médical valable le jour de l'épreuve ou une licence sportive valable pour la course à pied en compétition, ne pourront prendre part à la course et ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.

Un justificatif d'identité ainsi que le pass sanitaire sera demandé (si covid) à tous les inscrits le jour du retrait des dossards.

Assurance : chaque participant déclare pouvoir attester de sa couverture responsabilité civile individuelle garantissant les risques inhérents à sa participation.

#### **4. Inscriptions et tarifs**

L'inscription peut se faire de 3 manières :

- Sur internet jusqu'au 5 **AVRIL 2023 23h59** depuis le site internet <https://www.njuko.net/w/1354/>
- Il n'y aura pas d'inscription sur place. (sauf pour la course enfants)

- Chaque comité d'entreprise ou association qui s'inscrit en groupe (de 15 personnes ou plus) bénéficiera pas de tarif préférentiel
- Les places étant limitées pour les deux courses à 350 sportifs

La liste des inscrits sera publiée sur le site internet de la course

- <https://www.njuko.net/w/1354/>

L'inscription aux épreuves comprend :

- Le dossard et la participation à l'épreuve
- Le chronométrage officiel par puce électronique Chronoboost
- Les ravitaillements
- La sécurité et les secours (protection civil)
- Une partie des fonds récoltés (course enfants) seront reversés à l'association endo France (endométriase)
- Un cadeau à l'inscription.

La clôture des inscriptions en ligne se fera le **5 AVRIL 2023 à 23h59**

Nous ne pourrons pas autoriser des inscriptions la matin de la course ou à d'autres dates pour des raisons d'organisation mais aussi en fonction des conditions sanitaires liées au virus COVID,

Aucune inscription ne sera possible le jour de la course.(sauf pour la course des enfants)

## **5. Remboursement, désistement, annulation**

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (accord non obtenu, refus d'autorisation de passage...).

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo, foudre, covid...).

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation du fait du participant. Nous vous invitons à constituer une complémentaire en cas d'absence de dernière minute.

En cas d'annulation pour cause de pandémie, comme à l'occasion de plusieurs course en 2019, aucun remboursement ne sera effectués.

## **6. Retrait des dossards**

Les dossards sont à retirer aux horaires et lieux suivants :

*Le jeudi 6 avril 2023 de 14 heures à 19h* À la salle des fêtes de Saint-Pierre de Manneville

Le *vendredi 7 avril 2023 de 16h30 à 19h* à la salle des fêtes de st Pierre Manneville.

Il n'y aura pas de retrait de dossards le jour J.

Une personne pourra retirer les dossards d'autres personnes à condition que le dossier soit complet et qu'une pièce d'identité soit présenté.

La présentation d'un justificatif d'identité ou la licence et le certificat médical valable durant l'inscription internet sera obligatoire pour obtenir son dossard.

## **7. Dossard et numéro de dossard**

Le dossard doit être entièrement visible, non plié, porté devant, et correctement attaché par des épingles. Ces dernières ne sont pas fournies par l'organisation.

Votre numéro de dossard sera consultable sur place grâce au tableau prévu à cet effet. Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé individuellement par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme, et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **8. Matériels**

Le Trail « de Saint-Pierre de Manneville » se déroule sur une partie route et forêt plus chemin en autonomie. Chaque coureur devra se munir d'une réserve d'eau, de vivres de course, d'un coupe-vent, au cas où la météo soit mauvaise, et de son téléphone portable si il le souhaite.

## **9. Ravitaillements**

Le parcours dispose de deux ravitaillements :

Dans le cadre de notre démarche éco-responsable, il n'y aura aucun gobelet plastique sur le ravitaillement.

Nous proposerons un ravitaillement boissons et nourritures à l'arrivée mais aucune collation n'est prévue.

## **10. Chronométrage**

Le parcours du 10 km et du 20 km chronométré par une puce électronique qui s'initialisera automatiquement au passage sur la ligne de départ.

Dans le cadre de notre démarche éco-responsable, nous utilisons une puce réutilisable qui pourra être rendu à la fin de la course.

## 11. Contrôles et abandons

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de bonnes conditions de régularité de course.

Un contrôle inopiné peut être fait sur l'ensemble des parcours.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche, et lui remettre le dossard et la puce.

## 12. Classement et récompenses

Un classement sera établi à l'issue de l'épreuve.

La course n'étant pas officielle voici les catégories.

Sénior femme	Sénior homme
Plus de 18 /30 ans 30 /40 ans seniors M1 40 et plus seniors M2	Plus de 18 /30 ans 30 /40 ans seniors M1 40 et plus seniors M2

Les participants devront être majeurs le jour de la course.

Les sportifs participeront à la course et seront classés individuellement et chaque participant ira à son propre rythme. Le sportif qui remportera la course est celle qui obtiendra le meilleur chrono.

La marche récompensera uniquement les 3 premiers sportifs.

Concernant la course enfants récompense pour les 3 premiers de chaque course. ( 3courses)

La remise des récompenses aura lieu après la course le samedi 8 avril 2023. Une fois toute que tout les équipes auront passés la ligne d'arrivée Aucun lot ne pourra être retiré avant la fin de chaque course, ni les jours suivants.

Toutes les récompenses seront remises seulement à ce moment-là, avec un podium réduit pour des raisons liées aux conditions sanitaires.( 3 premiers hommes et femmes du 10 km et du 20 km)

Il n'y aura pas non plus d'affichage des résultats, ils seront consultables sur

le site ou la page fb Bootcamp st Martin de Boucherville

[Boot camp st martin de boscherville/ Montigny - Facebook](https://www.facebook.com/jimmy76840)

[https://www.facebook.com › jimmy76840](https://www.facebook.com/jimmy76840)

Ou

- <https://www.njuko.net/w/1354/>

Les récompenses non attribuées du fait d'une absence ne seront pas distribuées .

### **13.Sécurité**

La responsabilité des secours sera encadré par la protection civile

et une équipe de secouristes agréés. Ceux-ci ont toute autorité pour décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

### **14. Modifications, neutralisations, annulations**

En cas de force majeure, catastrophe naturelle, ou de toute autre nature, mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, de modifier le parcours, ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### **15. Respect de l'environnement**

L'événement se déroule dans un environnement préservé. Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en jetant leurs déchets au

départ, aux points de ravitaillement, ou à l'arrivée dans les poubelles mises à leur disposition.

Dans le cadre de notre démarche éco-responsable, les coureurs ne respectant pas ces consignes se verront exclus de la course.

## **16.Assurance**

L'organisateur est couvert par une assurance à responsabilité civile. Les licenciés bénéficieront de garantie accordée par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou à une préparation insuffisante ou autre.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## **17. Droit à l'image**

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion

de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **18.RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel)**

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription.

Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation du Trail, ou pour la communication d'informations exclusivement sportives.

En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'évènement.

Nb sauf autorisation de la personne

En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif.

Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande à l'adresse : Chronoboost  
2 Rue de la falaise 76290 Mannevillette

### **19. Informations si COVID**

Les dispositions spécifiques liées à la crise sanitaire si COVID seront communiquées aux coureurs via le <https://www.njuko.net/w/1354/> ou le compte en fonction de l'évolution des recommandations du gouvernement. Elles seront également rappelées aux coureurs avant le départ. Les coureurs s'engagent à les respecter sous peine d'exclusion de la course.

### **20. Acceptation du règlement**

La participation au Trail « de st pierre de Manneville » implique l'acceptation par chaque concurrent de ce règlement.

Bien sportivement l'équipe d'organisation.